

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 O Prise en charge : pec@mupras.com
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-669627

Par courrier

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 012113 Société :			
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	Autre :	
Nom & Prénom : Mohamed MOUSSAIFI			
Date de naissance : 15-06-1969			
Adresse : 50 lotissement EL Manzah Mohamed			
Tél. : 062 87 54 16		Total des frais engagés : 457,50 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cabinet de DERMATOLOGIE Dr. Wafa LABBADI Tél. : 05 23 30 40 04			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 24/07/2023			
Nom et prénom du malade : Mohamed Housseini			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Dermatose			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Mohamad Moussai
 Signature de l'adhérent(e) :

Le : 20/07/2023

VOLET ADHÉRENT	
Déclaration de maladie	
N° W21-669627	
Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.	
Coupon à conserver par l'adhérent(e).	
Matricule : 012113	
Nom de l'adhérent(e) : Mohamed MOUSSAIFI	
Total des frais engagés : 457,50	
Date de dépôt :	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/07/23	CS		300.00	ABINET DE DERMATOLOGIE cochirurgicale et Aesth. Dr. Wafaa LABABDI Tél. 0523 30 9981 160

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 HARMACIE PALMIER Res Palmer, Angle Bd Zerkoum El Abdessalam, Immeuble 4, N° 4 Mohammedia-Tel: 0523329895	20/07/23	157,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	
	
	
	
	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical column of seven base units: Length (metre), Mass (kilogram), Time (second), Current (ampere), Temperature (kelvin), Amount of substance (mole), and Luminous intensity (candela). Each unit is represented by a sphere with its name and symbol. Horizontal arrows point from each sphere to a corresponding definition or formula. The definitions include:

- Length:** The metre is defined as the length of the path travelled by light in vacuum during a time interval of $1/299 792 458$ of a second.
- Mass:** The kilogram is defined by taking the fixed numerical value of the Planck constant h to be $6.626 070 15 \times 10^{-34}$ when expressed in the SI base units $\text{kg} \cdot \text{m} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{A}^{-1} \cdot \text{K}^{-1} \cdot \text{mol}^{-1}$.
- Time:** The second is defined as the duration of $9 192 631 770$ periods of the radiation corresponding to the transition between the two hyperfine levels of the ground state of the caesium-133 atom.
- Current:** The ampere is defined as that constant current which, if maintained in two straight parallel conductors of infinite length, of negligible resistance, and placed one metre apart in a vacuum, would produce between them a force equal to 2×10^{-7} newton per metre of length.
- Temperature:** The kelvin, unit of thermodynamic temperature, is defined by taking the fixed numerical value of the Boltzmann constant k to be $1.380 649 \times 10^{-23}$ when expressed in the SI base units J K^{-1} .
- Amount of substance:** The mole is defined as the amount of substance containing as many elementary entities as there are atoms in 0.012 kg of carbon-12.
- Luminous intensity:** The candela is defined as the luminous intensity, in a given direction, of a source that emits monochromatic radiation of frequency 540×10^{12} Hz and that emits power in that direction of $1/683$ watt per steradian.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET DE DERMATOLOGIE

Dr. Wafaâ LABBARDI

Lauréate de la faculté de Médecine
de Casablanca

Ancienne Interne au CHU Casablanca

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Dermatologie-vénérologie
- Dermatologie-Allergologie
- Dermatologie Pédiatrique
- Dermatologie Esthétique - Laser



ZINASKIN® 45 mg

PPV 40DH90 EXP 06/2025
LOT 10058 53

ZINASKIN® 45 mg

PPV 40DH90 EXP 06/2025
LOT 10058 56

ZINASKIN® 45 mg

PPV 40DH90 EXP 06/2025
LOT 10058 56

Mohammedia le :

20 MARS 2021
HOUSSAFIR

Houssafir

20 comprimés effervescents

40,90 x 3

1x Zinaskin 45 mg

17,40 x 2

2x Dermo xal 10 ml

157,50

PHARMACIE PALMER
Res Palmer, Angle Bd Zerktouni
et Abdellouni, Imme "B" N° 95
Mohammedia - Tel: 0523329995

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
ID: 651978
6 118000 161295

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
ID: 651978
6 118000 161295

CABINET DE DERMATOLOGIE
Médico-chirurgicale et esthétique
Dr. Wafaâ LABBARDI
Tél.: 05 23 30 40 04

شارع محمد السادس إقامة رياض فضالية 2 العماره (A) الطابق الثاني الشقة 12 العالية المحمدية

Bd, Mohamed VI, Résidence Riad Fdala 2, Batiment A, 2 ème Etage, Appt 12, El Alia, Mohammedia

+212 5 23 30 40 04 +212 642 532 202 wafaalabbardi@gmail.com

Patente : 39297340 - IF: 24810948 - ICE: 001959636000030 - CNSS : 5506491 - INPE : 091186619

Merci de tenir compte du tarif de remboursement dont bénéficie le couple affilié à la MUPRAS.

C'est juste pour éviter un éventuel rappel et une éventuelle correction a posteriori.

cordialement